



Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Au capital de 28.419.356 euros  
Siège social : 10 Rue Beffroy 92 200 Neuilly Sur Seine  
RCS Nanterre B 393 430 608

## **Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 24 Mars 2016**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale mixte en application des statuts et de l'article L227-100 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Dans ce contexte, votre conseil de surveillance va vous donner lecture des contrôles ou autorisations qu'il a été conduit à effectuer ou à donner.

### **1 - Autorisations accordées :**

Le Conseil de Surveillance a examiné les différents projets d'investissements au cours de l'exercice 2015.

Conformément à son règlement intérieur, il a suivi l'usage fait par le Directoire de la délégation annuelle qui lui est conféré pour agir selon le plan d'action annuel validé. Il a également donné expressément son autorisation pour la réalisation des développements dépassant le montant d'investissement unitaire de 30 M€.

### **2 - Divers :**

Au cours de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2015, le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises, avec un taux de participation de 94%.

Il a arrêté la mise à jour de son Règlement Intérieur concernant l'exercice 2015.

Il a approuvé les grandes lignes du plan de développement à 3 ans 2016/2017/2018 de la Société et suivi son avancement.

Il s'est prononcé contre la mise en place dans les statuts d'ARGAN d'un droit de vote double automatique, instaurée par la nouvelle loi « Florange ».

Le Conseil de Surveillance a renouvelé, pour une durée de deux ans soit jusqu'au 20 Janvier 2017, en qualité de membres du Directoire, Messieurs Ronan LE LAN (Président), Francis ALBERTINELLI, Frédéric LARROUMETS et Jean-Claude LE LAN Junior.

Enfin, le Conseil de Surveillance a décidé de coopter à l'unanimité comme futur membre du Conseil, M. François Régis DE CAUSANS, Directeur Transaction chez CBRE Global Investors Europe, en ayant préalablement validé l'absence d'éventuel conflit d'intérêts entre les parties.

M. François Régis DE CAUSANS présente ainsi sa candidature comme membre du Conseil à l'occasion de cette présente Assemblée Générale.

### **3 – Contrôle :**

Au cours de l'exercice, votre Conseil de Surveillance a vérifié la bonne application des procédures en vigueur dans la Société.

A ce titre ont été notamment vérifiés les contrats ou conventions contractés entre la société ARGAN et sa société filiale à savoir, le contrat de gestion, le contrat cadre d'avances en compte courant, le contrat de gestion du contrat d'assurance incendie groupe, la convention de couverture de taux, la convention de cautionnement, et les éventuelles conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Nous vous remercions de votre attention et vous invitons à poursuivre l'ordre du jour.

Neuilly sur Seine, le 19 Janvier 2016

Le Président du Conseil de Surveillance  
Monsieur Jean-Claude LE LAN